

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION SPÉCIALE
SUR L'EXPLOITATION
SEXUELLE DES MINEURS

Jeudi 7 novembre 2019

L'INTERVENTION EN CONTEXTE
D'EXPLOITATION SEXUELLE AUPRÈS DES
ADULTES ET DES MINEURS
AU SEIN DU
RÉSEAU DES CAVAC

INTERVENTION SPÉCIFIQUE ET EXPÉRIENCE TERRAIN



Le *Mémoire déposé à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs* est une production du Réseau des CAVAC.

Dans ce document, le genre féminin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte et n'a aucune intention discriminatoire.

L'utilisation du genre féminin réfère ici à la nature de la problématique et qu'au sein du Réseau des CAVAC ce sont, en très grande majorité, des femmes qui interviennent auprès de jeunes filles et de femmes qui sont également beaucoup plus représentées parmi les personnes victimes d'exploitation sexuelle auprès de qui nous offrons des services d'aide. Par ailleurs, l'utilisation du genre féminin est également ici dans le but de ne pas alourdir le texte et n'a aucune intention discriminatoire à l'égard de quiconque et n'implique pas que des jeunes garçons ou des hommes puissent également être victimes d'exploitation sexuelle; tout comme le fait que des professionnels de genre masculin du Réseau des CAVAC ou d'autres organisations peuvent également intervenir auprès de personnes victimes d'exploitation sexuelle, quel que soit leur genre ou leur identité de genre.

PRÉSENTES À L'AUDITION :

Jenny Charest, criminologue et travailleuse sociale, directrice générale du CAVAC de Montréal

Karine Damphousse, criminologue, intervenante dédiée en exploitation sexuelle, au CAVAC de Montréal

Marie-Christine Michaud, criminologue, porte-parole et coordonnatrice du Réseau des CAVAC

Lien pour visionner l'audience publique du 7 novembre 2019:

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-83189.html>

Toute information ou copie totale ou partielle du présent document doit inclure la citation claire et lisible de la source sous la forme suivante : Réseau des CAVAC (2019), *Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation des mineurs*, <https://cavac.qc.ca/memoires/>

© **Tous droits réservés Réseau des CAVAC, 2019**

SOMMAIRE

RESUMÉ	5
1. LE RÉSEAU DES CAVAC.....	6
1.1 PORTRAIT SYNTHÈSE DU RÉSEAU DES CAVAC.....	7
2. L'INTERVENTION DU RÉSEAU DES CAVAC AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES, DES TÉMOINS DE VIOLENCES SEXUELLES ET DE LEURS PROCHES.....	9
3. L'INTERVENTION SPÉCIFIQUE DE CAVAC AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES ADULTES ET/OU MINEURS D'EXPLOITATION SEXUELLE ET DE LEURS PROCHES	10
3.1 CAVAC DE MONTRÉAL	11
3.1.1 HISTORIQUE DE L'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE	11
3.1.2 LE PROJET : FEMMES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE : CRÉATION D'UNE ÉQUIPE INTERSECTORIELLE.....	13
3.1.3 UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE	14
3.1.4 PERSONNES VICTIMES DES PEUPLES AUTOCHTONES.....	15
3.1.5 RÉSEAU DE SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE ET CONCERTÉ	15
3.1.6 LES PROCHES DES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE	16
3.1.7 DOCUMENTATION DE LA TRAJECTOIRE DES SERVICES D'AIDE	16
3.1.7.1 PROFIL DE LA CLIENTÈLE DU CAVAC de Montréal	17
3.1.7.2 FACTEURS PRÉTRAUMATIQUES.....	17
3.1.7.3 RELATION AVEC LE PROXÉNÈTE	17
3.1.7.4 À LA SUITE DE LA RENCONTRE AVEC LES POLICIERS.....	18
3.1.8 CRÉATION D'OUTILS D'INTERVENTION	18
3.1.9 L'INTERVENTION SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE, L'EXPERTISE TERRAIN DÉVELOPPÉE PAR LES INTERVENANTES AU FIL DES ANNÉES.....	19
3.1.10 INTERVENTION EN CONTEXTE JUDICIAIRE.....	21
3.1.11 ÉLABORATION D'UNE GRILLE D'ÉVALUATION EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE.....	24
3.1.11.1 ÉVALUATION DE LA SITUATION	25
3.1.11.2 LES CONSÉQUENCES LES PLUS FRÉQUENTES DE CE TYPE DE VICTIMISATION.....	28
3.1.12 PRATIQUES QUI ONT DONNÉ DES RÉSULTATS PROBANTS	31

3.2	CAVAC DE LA CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	36
3.3	CAVAC CENTRE-DU-QUÉBEC.....	36
3.4	CAVAC LAVAL.....	37
3.5	CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE	38
3.6	CAVAC DE L'OUTAOUAIS.....	39
3.7	CAVAC SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.....	39
4.	PISTES DE RÉFLEXIONS ET BESOINS OBSERVÉS.....	40
5.	RÉFÉRENCES.....	43

RÉSUMÉ

Le Réseau des CAVAC (centres d'aide aux victimes d'actes criminels) offre des services gratuits et confidentiels aux personnes victimes, aux proches et aux témoins d'actes criminels et ce, dans toutes les régions du Québec; que la personne victime porte plainte ou non. Les CAVAC ont une collaboration privilégiée avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, de même qu'avec les policiers, notamment en matière de violences sexuelles.

Le Réseau des CAVAC vous présente ici ses expériences en exploitation sexuelle visant les victimes de tous âges. L'exploitation sexuelle chez les mineurs comporte évidemment ses particularités et en ce sens, plusieurs CAVAC collaborent étroitement à l'élaboration de stratégies d'intervention efficaces; tel que, par exemple, le CAVAC de Laval, dont l'expérience est relatée dans le document déposé à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs par le Service de police de Laval ou encore, par des interventions spécifiques du CAVAC de Montréal en collaboration avec le Service de police de Montréal et les procureurs de la direction des poursuites criminelles et pénales.

Au-delà de certaines particularités reliées à l'âge, l'exploitation sexuelle a des conséquences qui peuvent être dramatiques chez les personnes touchées par ce phénomène, que ce soit chez les victimes elles-mêmes ou leur entourage. C'est à la lumière de l'expérience terrain des CAVAC que le présent document a été conçu.

On y retrouve, en premier lieu, un portrait du Réseau des CAVAC puis, par la suite, est décrite à la fois l'expérience et l'expertise terrain développées par le CAVAC de Montréal, qui fait figure de précurseur dans l'intervention spécifique auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle. Nous poursuivons avec des initiatives spécifiques à ce phénomène qui ont lieu également dans d'autres CAVAC et enfin, nous terminons en mettant en lumière des pistes de réflexion et des besoins observés liés à ce type de victimisation.

1. LE RÉSEAU DES CAVAC

Le Réseau des CAVAC (centres d'aide aux victimes d'actes criminels) regroupe dix-sept (17) CAVAC pour venir en aide aux personnes victimes, aux proches et aux témoins d'actes criminels. Répartis dans toutes les régions du Québec, ils comptent cent quatre-vingt-cinq (185) portes d'entrée^{iv} qui donnent accès à des professionnels formés en intervention. Les CAVAC sont des organismes sans but lucratif, qui ont notamment comme objectif d'assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques relativement aux différents services offerts aux personnes victimes, à leurs proches et aux témoins.

Les services du Réseau des CAVAC sont gratuits et confidentiels, peu importe la nature et la gravité de l'acte criminel, le moment où l'acte criminel a eu lieu, que l'auteur de l'acte criminel ait été identifié ou non et que la personne victime ait porté plainte ou non.

Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenants du milieu judiciaire, de corps policiers, du réseau de la santé, des services sociaux et des organismes communautaires.

En 1988, l'Assemblée nationale adopte la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels^v. Cette loi crée, entre autres, le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC),^{vi} rattaché au ministère de la Justice du Québec. Par cette loi, le BAVAC reçoit le mandat de favoriser l'implantation et le maintien de centres d'aide aux victimes d'actes criminels partout au Québec. Pour financer ces centres d'aide, la loi crée également le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)^{vii}. Quelques jours à peine après l'adoption de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, annonçait publiquement l'ouverture du premier CAVAC, à Québec. Depuis, seize autres CAVAC ont vu le jour et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les équipes multidisciplinaires du Réseau des CAVAC sont composées d'intervenants, membres d'ordres professionnels, tels que des criminologues, des travailleurs sociaux, des sexologues et des psychoéducateurs.

Les intervenants du Réseau des CAVAC possèdent une expertise en intervention post-traumatique ainsi qu'une connaissance pointue du processus judiciaire. Ils sont formés pour évaluer les besoins et intervenir notamment dans le but de diminuer les conséquences de l'acte criminel.





Un acte criminel peut entraîner diverses conséquences propres à chaque personne, que celle-ci soit victime directe, témoin ou proche, tel que par exemple: des conséquences physiques (blessures, insomnie, problèmes alimentaires, etc.), des conséquences psychologique (anxiété, peur, colère, cauchemars, etc.), des conséquences sociales (isolement, méfiance, peur de sortir, etc.), des conséquences financières (perte de revenus, prise de médicaments, déménagement, etc.) et des conséquences spirituelles (perte du sens de la vie, perte de confiance, etc.).

L'intervention des CAVAC auprès des personnes victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent. Par ailleurs, l'intervention auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle est en lien direct et s'inscrit entièrement dans la mission et les valeurs de notre Réseau.

1.1 PORTAIT SYNTHÈSE DU RÉSEAU DES CAVAC

En 2017-2018 :

67 628 personnes ont obtenu des services du Réseau des CAVAC

-  67% sont des femmes et 33% sont des hommes;
-  74% sont des personnes victimes;
-  12% sont des proches;
-  9% sont des témoins d'actes criminels;

- ▼ Expertise en intervention post-traumatique adaptée et spécifique à la personne;
- ▼ Intervention psychosociale individuelle et en groupe;
- ▼ Connaissance pointue du système de justice et intervention possible avant, pendant et après les procédures judiciaires (ex. : informations, déclaration de la victime, programme enfant-témoin);
- ▼ Collaboration privilégiée avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales et les policiers, notamment en matière de violences sexuelles;
- ▼ L'accompagnement lors des démarches auprès de policiers ou auprès de différentes ressources disponibles avec un soutien tout au long du processus judiciaire;
- ▼ Services rapides et proactivité pour la transmission d'informations à la suite de l'acte criminel, par le biais de la référence policière ^{viii} et des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC ^{ix} (INFOVAC-plus, ^xCAVAC-INFO ^{xi}, PRIDO ^{xii});
- ▼ L'information sur les droits et les recours, notamment les programmes d'indemnisation et le processus judiciaire;
- ▼ Agentes et agents de liaison en intervention et en violences sexuelles (ALIVS) dédiés aux personnes victimes d'agressions à caractère sexuel depuis 2018 dans tous les CAVAC du Réseau ^{xiii};
- ▼ Le Programme à l'intention des témoins mineurs (enfant-témoin), en voie d'implantation dans l'ensemble des CAVAC du Québec ^{xiv};
- ▼ Le Programme pour les proches de victimes décédées à la suite d'un acte criminel ^{xv}
- ▼ Le soutien spécialisé aux victimes de violence sexuelle, notamment aux hommes et aux personnes de diverses orientations sexuelles et de genre;

- ▼ Certains CAVAC offrent des services en langues autochtones aux personnes victimes, proches et témoins des peuples autochtones ;^{xvi}
- ▼ L'intervention psychosociojudiciaire en contexte de violence conjugale avec participation de plusieurs CAVAC sur des programmes de prévention du risque homicide dans plusieurs régions du Québec avec plusieurs partenaires;
- ▼ Cellule de crise provinciale;
- ▼ Le partage de l'expertise du Réseau des CAVAC lors de participations de CAVAC à divers comités, notamment : le comité d'examen des décès liés à la violence conjugale^{xvii}, les comités de révision des dossiers d'agression sexuelle ;^{xviii}
- ▼ L'orientation vers les ressources spécialisées afin de répondre à des besoins plus spécifiques de nature juridique, médicale, sociale ou autres;
- ▼ Groupes d'entraide et d'intervention pour parents de personnes victimes d'exploitation sexuelle (CAVAC de Laval, Montérégie et Montréal)^{xix}
- ▼ Inscription dans le Répertoire de référence nationale de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes^{xx};

2. L'INTERVENTION DU RÉSEAU DES CAVAC AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES, DES TÉMOINS DE VIOLENCES SEXUELLES ET DE LEURS PROCHES

Bien que l'ensemble des intervenants soient formés pour intervenir auprès des victimes d'agressions à caractère sexuel et que tous les CAVAC du Réseau bénéficient d'une ressource spécialisée dans ce type d'intervention (agent de liaison et d'intervention en violences sexuelles-ALIVS), l'intervention spécifique auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle diffère d'un CAVAC à l'autre, souvent en fonction des particularités ou de partenariats établis dans

Chacune des régions. Plusieurs programmes d'intervention, initiatives, collaborations et projets spécifiques à cet égard sont en cours dans plusieurs de nos centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

3. L'INTERVENTION SPÉCIFIQUE DE CAVAC AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES ADULTES ET/OU MINEURS D'EXPLOITATION SEXUELLE ET DE LEURS PROCHES

Depuis les dernières années, une expertise reconnue en matière d'exploitation sexuelle a été développée par certains CAVAC qui se retrouvaient de plus en plus confrontés aux besoins spécifiques et à la particularité de ce type de victimisation. Les conséquences importantes constatées par les intervenantes nécessitaient une adaptation de l'intervention et une meilleure connaissance de cette problématique pour mieux comprendre le vécu de ces personnes victimes. Plusieurs initiatives ont alors émergé afin d'appréhender la problématique de façon plus spécifique et ainsi, mieux répondre aux besoins engendrés par cette forme de victimisation.

Nous commençons avec le CAVAC de Montréal où ce type d'intervention fait figure de précurseur. À cet égard, Jenny Charest, directrice générale et Karine Damphousse, intervenante qui travaille de façon exclusive auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle témoigneront, à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, sur l'évolution des services spécifiques offerts par leur organisation, en collaboration avec l'équipe dédiée à la lutte contre l'exploitation sexuelle du Service de police de Montréal (SPVM).

3.1 CAVAC DE MONTRÉAL

3.1.1 HISTORIQUE DE L'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE

La première expérience spécifique et structurée d'intervention du CAVAC de Montréal auprès de jeunes femmes victimes d'exploitation sexuelle, en partenariat avec les acteurs du système judiciaire, remonte à 2004 et s'est effectuée dans le cadre du projet *Scorpion*^{xxi}. Le procès ayant été déplacé à Montréal et, à la suite d'une demande du ministère de la Justice, une intervenante du CAVAC de Montréal, madame Karine Damphousse, avait été désignée pour être officier de justice. Cette dernière avait alors été assermentée par un juge de la Cour Supérieure du Québec, l'Honorable juge J. Fraser Martin.

Le CAVAC de Montréal avait alors décidé d'assigner une intervenante dédiée afin de soutenir et de faciliter l'expérience pénale des personnes victimes appelées à témoigner. Plus précisément, le mandat de cette intervenante dédiée consistait à encadrer les témoins de la Cour (défense et poursuite), notamment accompagner les jeunes femmes victimes en Cour, désamorcer les situations de crise liées au stress de la Cour ainsi que de les restructurer pour qu'elles retournent terminer leur témoignage.

Cette implication et cette nouvelle façon de faire, instaurées dans le cadre du projet *Scorpion*, a permis de développer une confiance mutuelle qui a résulté en un partenariat étroit entre le CAVAC de Montréal et le Service de police de Montréal (SPVM). Ainsi, entre 2004 et 2014, les enquêteurs du SPVM ont travaillé en complémentarité des rôles et ont référé près de 150 femmes victimes d'exploitation sexuelle afin qu'elles puissent bénéficier des services d'aide et être soutenues dans leur processus de rétablissement. En 2014, le CAVAC de Montréal a décidé d'installer une agente de liaison dans les bureaux du centre opérationnel ouest du SPVM (C.O. ouest), afin de travailler encore plus à proximité de l'équipe d'enquêteurs dédiés de l'équipe *Moralité, Alcool et Stupéfiant* du C.O. ouest et auprès des policières du programme *Les Survivantes*^{xxii}. Le CAVAC de Montréal a été impliqué dès le départ dans la

réflexion pour la conception du programme *Les Survivantes* en 2010-2011 à la fois pour l'accompagnement d'une intervenante de ce CAVAC lors du processus et pour s'assurer que l'expérience demeure bénéfique. Ceci afin de participer au rétablissement des survivante et d'éviter une source de victimisation secondaire. De plus, Le CAVAC de Montréal a participé au départ dans les formations à cet égard. Cette proximité a grandement facilité les références des enquêteurs et a contribué à rejoindre une plus grande population de personnes victimes d'exploitation sexuelle. Le besoin d'une intervention plus spécifique et intégrée s'est alors rapidement fait sentir.

En 2013-2014, une intervenante du CAVAC de Montréal, Isabelle Bigué, a participé activement au National Tasks force de la Fondation canadienne des femmes qui s'est alors penché sur différentes initiatives afin d'améliorer la situation de personnes victimes de traite pour des fins d'exploitation sexuelle. De ce travail est ressorti plusieurs suggestions et recommandations. ^{xxiii}

Par ailleurs, le CAVAC de Montréal ainsi que le CAVAC de Laval sont également membres de la Coalition québécoise contre la traite de personne^{xxiv} depuis les premières rencontres de réflexion. Depuis 2012, la directrice du CAVAC du Montréal siège sur le comité de coordination de cette Coalition, réunissant de nombreux organismes communautaires, privés et publics qui a permis, au fil des années, de favoriser des liens entre les divers projets afin d'assurer une intervention plus concertée entre lesdits organismes.

Toujours dans une volonté de développer une expertise et de favoriser le développement d'une relève, le CAVAC de Montréal a choisi de se doter d'un comité interne en matière d'exploitation sexuelle, afin de mettre en commun et de transmettre l'expertise acquise au plus grand nombre d'intervenantes possible. Ce comité a également comme mandat de réfléchir sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour assurer des services adaptés et trouver des modalités permettant de documenter les besoins et ainsi, favoriser la meilleure offre de services adaptés auprès de ce type de victimes.

3.1.2 LE PROJET : FEMMES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE : CRÉATION D'UNE ÉQUIPE INTERSECTORIELLE

En 2015, un projet pour favoriser le développement des connaissances sur la problématique de l'exploitation sexuelle et d'une intervention concertée, était déposé au Secrétariat à la condition féminine. Ce projet intitulé « *Femmes victimes d'exploitation sexuelle, création d'une équipe intersectorielle* » a débuté en mai 2016 pour une durée d'un an. Sa poursuite s'est vue inscrite à titre de projet pilote pour 5 ans, dans la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, lancé en octobre 2016. L'objectif principal du projet était de libérer des ressources dédiées aux personnes victimes d'exploitation sexuelle au sein de l'équipe du CAVAC de Montréal afin d'offrir des services adaptés ainsi que de documenter les conséquences de la victimisation et les actions à privilégier pour mieux répondre aux besoins de ces personnes victimes, particulièrement vulnérables. Ce projet finançait une ressource dédiée mais rapidement le CAVAC de Montréal a identifié le besoin d'une deuxième ressource et a choisi de financer cet ajout à même des sommes versées par les contrevenants de la région de Montréal.

Travaillant directement dans les bureaux de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) du SPVM, les deux intervenantes dédiées sont quotidiennement en contact avec la presque totalité des personnes victimes rencontrées par les enquêteurs de l'EILP. Une disponibilité téléphonique de 24heures/7 jours a également été implantée rapidement afin d'offrir des services lors de situations de crise. Ainsi, depuis le mois de mai 2016, les deux intervenantes ciblées pour intervenir de façon exclusive auprès des victimes d'exploitation sexuelle ont fait une réelle différence. Leur implication à même les locaux du SPVM, leur permet d'avoir accès à des femmes avec lesquelles elles n'auraient pas eu de contacts autrement, soit parce qu'elles ne connaissent pas notre organisme ou encore parce qu'elles n'auraient pas pris l'initiative d'elles-mêmes de faire une demande de services dans un organisme d'aide formelle comme le CAVAC.

En 2018-2019, les deux intervenantes ont accueilli 144 nouvelles demandes de services, dont 128 provenaient des enquêteurs. Plus précisément, elles ont donné des services auprès de 117 victimes directes et 27 proches. Parallèlement au traitement de ces nouvelles situations, les intervenantes dédiées ont également offert un encadrement soutenu à plus d'une cinquantaine de personnes victimes avec lesquelles elles sont en relation d'aide depuis 2016.

3.1.3 UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE

En plus d'être la porte d'entrée à l'accès aux services d'aide, ces deux ressources spécialisées agissent à titre d'intervenantes pivots dans une majorité des dossiers d'exploitation sexuelle traités au CAVAC. Le fait qu'elles interviennent de façon exclusive auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle leur permet d'effectuer des interventions proactives et rapides à des heures atypiques ainsi que de fournir un encadrement étroit à celles nécessitant une intervention soutenue. La possibilité d'établir rapidement un premier contact avec une plus grande population de ce type de personne victime leur donne la chance de créer un lien de confiance, ce qui représente un des grands défis de l'offre de service auprès de cette clientèle.

Ces intervenantes peuvent également se déplacer à différents endroits dans le grand Montréal afin de faciliter l'accès à la prestation de services aux personnes victimes, ce qui constitue une pratique plus adaptée à la réalité des femmes aux prises avec cette problématique. La stigmatisation sociale dont elles font l'objet encore à ce jour constitue une entrave importante à leur recours aux services sociaux (Parent, C., Bruckert, C., 2005) ^{xxv} et c'est pourquoi, il importe d'adapter nos pratiques afin de les rejoindre et ainsi leur fournir les services d'aide dont elles ont besoin. Seules des ressources dédiées sont en mesure de faire ce type d'intervention qui dépasse largement la capacité des ressources en place qui doivent répondre à une augmentation constante des personnes victimes d'actes criminels de tout ordre.

3.1.4 PERSONNES VICTIMES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Parce que les personnes issues des peuples autochtones sont surreprésentées parmi la population des victimes d'exploitation sexuelle et que peu d'entre elles se tournent vers les ressources d'aide formelles, le projet visait également à mieux rejoindre cette population. Des actions sont à poursuivre pour favoriser les liens avec les organismes du peuple des Premières Nations et du Peuple inuit. Ainsi, l'une des intervenantes dédiées en exploitation sexuelle s'est rendue chaque semaine dans les locaux de l'organisme *Projets autochtones du Québec* et ce, dans l'objectif de se faire connaître pour créer des liens propices à la relation d'aide avec cette clientèle. Ces liens sont encore à construire et sont nécessaires puisqu'il faut trouver la façon de mieux répondre aux besoins de ces personnes victimes parmi les plus vulnérables.

3.1.5 RÉSEAU DE SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE ET CONCERTÉ

Ces intervenantes spécialisées participent également à des activités de réseautage afin de favoriser le partenariat avec d'autres organismes et ainsi, offrir un soutien concerté et complémentaire.

Un Comité intersectoriel composé de membres décisionnels et terrain provenant du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de Montréal, de la chambre criminelle et de la chambre de la jeunesse et du SPVM a, dès le début du projet, été mis en place. Ce comité permet la mise en commun et le développement d'une expertise complémentaire dans l'accompagnement de ces personnes victimes dans le système judiciaire, lorsqu'une plainte est logée. Des actions concrètes visant une pratique concertée ont été poursuivies afin d'assurer une mise en commun des expertises complémentaires et de permettre un arrimage de services optimal entre les trois partenaires.

Des groupes de discussion ont notamment été menés afin de recueillir des données qualitatives et ainsi assurer la pérennité de l'expertise acquise au sein des trois différentes organisations. Des tables de discussions auront lieu dans

les prochains mois afin de permettre à des acteurs-terrain d'échanger sur leurs pratiques respectives et ainsi mieux saisir la réalité de chacun. Les membres du Comité intersectoriel en matière d'exploitation sexuelle visent également le développement d'une formation tripartite sur l'exploitation sexuelle comportant un volet d'intervention policière, judiciaire et d'intervention post-traumatique ainsi que l'accompagnement psychosocial des CAVAC dans le processus de rétablissement.

3.1.6 LES PROCHEs DES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE

Dès le départ, les besoins des parents de jeunes victimes d'exploitation sexuelle sont apparus importants et peu d'intervention était disponible pour eux. Une équipe englobant des intervenantes des CAVAC de Laval, de la Montérégie et de Montréal a récemment mis sur pied des groupes de soutien pour les parents dont les enfants (mineurs ou majeurs) sont victimes d'exploitation sexuelle. Ce type de service est venu s'ajouter aux services d'intervention individuelle et permet de mieux répondre à un besoin qui était peu comblé. Les retombées positives du groupe et l'évaluation des parents participants seront présentées au Congrès de la Société de criminologie du Québec^{xvii}, le 8 novembre 2019, à Québec.

3.1.7 DOCUMENTATION DE LA TRAJECTOIRE DES SERVICES D'AIDE

Différents outils ont également été conçus afin de compiler des données exhaustives quant au profil des victimes qui bénéficient d'un soutien formel au CAVAC de Montréal et à leur trajectoire de services. Les informations recueillies seront essentielles pour développer des services d'aide adaptés à notre clientèle. Elles constitueront également des données utiles pour d'éventuelles recherches universitaires puisqu'il existe présentement une limite relative aux données

disponibles sur le phénomène de l'exploitation sexuelle. En effet, les principales statistiques disponibles proviennent essentiellement des corps policiers ou des services de renseignements professionnels (Hanley et Ricard-Guay, 2014).

À titre indicatif, la compilation de trente-sept (37) dossiers donne un premier portrait du profil de certaines femmes qui ont bénéficié de notre aide.

3.1.7.1 Profil de la clientèle du CAVAC de Montréal

- 100 % de la clientèle possède une citoyenneté canadienne
- 74.2% de la clientèle a une scolarité de niveau secondaire
- 41.9 % des femmes sont issues d'un milieu socio-économique faible
- 35.5 % des femmes sont issues de la classe moyenne

3.1.7.2 Facteurs prétraumatiques

- 68 % ont vécu des expériences de victimisation avant de rencontrer le proxénète
- De ces 68 %, 32 % ont spécifié que c'était une victimisation sexuelle

3.1.7.3 Relation avec le proxénète

- 50 % des femmes n'avait jamais eu de contact avec le milieu prostitutionnel avant de rencontrer le proxénète
- 56 % ont entretenu une relation amoureuse avec le proxénète
- 25 % de celles qui avaient eu une relation de nature amoureuse, ladite relation a duré moins d'un mois
- 19.4 % de celles qui avaient eu une relation amoureuse, ladite relation a duré entre 2 et 4 ans
- 9 % des femmes, dont nous avons compilé les données, ont eu un enfant avec le proxénète

3.1.7.4 À la suite de la rencontre avec les policiers

- 96 % de celles qui ont un suivi actif au CAVAC de Montréal sont allées de l'avant avec le dépôt d'une plainte.
- 22 % des femmes ont continué la prostitution après avoir rencontré les policiers
- 42 % ont nommé qu'elles continuaient à se prostituer pour subvenir à leurs besoins quotidiens

Mentionnons qu'au cours des dernières années, les condamnations pour exploitation sexuelle ou traite de personnes ont augmenté de manière significative. À cet égard, le SPVM indiquait qu'une très grande majorité des 60 plaintes qui se sont retrouvées à la Cour en 2018 se sont soldées par une condamnation. Ces données nous laissent croire qu'avec un soutien adapté et un accompagnement d'une intensité suffisante, ces jeunes filles et ces femmes vulnérables sont en mesure de participer activement au processus judiciaire. L'accompagnement et la préparation à rendre témoignage et ce, sans toucher de quelques manières que ce soit aux faits relatifs à la cause, fait une différence majeure, autant pour la justice que pour le rétablissement et l'estime de ces femmes et ces jeunes filles, inspirantes. Ce soutien fait une différence pour tous et est nécessaire.

3.1.8 CRÉATION D'OUTILS D'INTERVENTION

En plus de l'intervention directe auprès des victimes, les intervenantes dédiées participent à différentes activités de réseautage afin de favoriser le partenariat avec d'autres ressources et ainsi offrir un soutien concerté et complémentaire.

Différents outils d'évaluation et d'intervention sont présentement en développement afin de rejoindre une plus grande population de victimes. Ceci afin de pouvoir déterminer et de diffuser les modalités qui nous permettent, à partir de notre expérience clinique, de répondre de façon plus spécifique à leurs besoins.

3.1.9 L'INTERVENTION SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE, L'EXPERTISE TERRAIN DÉVELOPPÉE PAR LES INTERVENANTES AU FIL DES ANNÉES

Témoignage de Karine Damphousse, intervenante dédiée à l'intervention auprès des victimes d'exploitation sexuelle du CAVAC de Montréal. Madame Damphousse a été déclarée témoin expert civil à la Cour du Québec, en matière de proxénétisme et de traite de personne, en 2014.

QUELQUES CONSTATS

Pour bien faire comprendre la réalité de ces personnes victimes ainsi que le processus qui a permis le développement d'une expertise au sein du CAVAC de Montréal, nous avons pensé vous partager quelques outils et réflexions de l'équipe qui intervient auprès de cette clientèle depuis de nombreuses années.

En 2012, la direction du CAVAC de Montréal ainsi que plusieurs de ses intervenantes, ayant été impliquées dans des dossiers d'exploitation sexuelle, ont voulu, par un bilan des interventions effectuées en matière d'exploitation sexuelle, mieux comprendre les éléments à mettre de l'avant. Ceci, afin de développer les connaissances et faciliter un transfert des apprentissages à toute l'équipe, dans une volonté de poursuivre le développement d'une relève apte à offrir des services adaptés.

Une analyse minutieuse de certains dossiers d'exploitation sexuelle traités durant cette période a permis de faire ressortir certaines particularités liées à la problématique. Certains éléments qui ont pour effet de complexifier les interventions ont pu être identifiés :

- Plusieurs femmes victimes d'exploitation sexuelle sont aux prises avec différentes problématiques de manière simultanée (comorbidité).

- Les besoins qui découlent des traumatismes nécessitent souvent une intervention intensive et soutenue. Certaines de ces personnes victimes sont aux prises avec d'importants traumatismes et même parfois un état de stress post-traumatique-complexe (ESPT-C)^{xxviii}. En conséquence, le temps et l'énergie alloués à l'aide professionnelle apportée peut entraîner une importante charge émotionnelle pour les intervenantes, ce qui met en lumière l'importance de privilégier un partage de responsabilités entre plusieurs intervenantes, particulièrement dans des situations plus complexes.
- L'intervention doit être immédiate afin de combler les besoins physiologiques des victimes et/ou s'assurer qu'elles ne fassent pas l'objet de représailles (besoin de sécurité). La fenêtre de temps souvent limitée qui permet de créer un lien de confiance est importante. Cela représente souvent l'assise sur laquelle s'appuyer pour conserver ce lien. Même si les premiers contacts avec une personne victime s'avèrent limités, il est fréquent que le lien bâti fasse la différence plusieurs mois plus tard. Cette intervention immédiate est donc primordiale et l'intervention concertée avec les policiers est une avenue fort prometteuse.
- Il y a peu d'organismes au Québec ayant le mandat précis d'intervenir auprès de cette clientèle spécifique et les intervenantes doivent parfois multiplier les démarches pour trouver les organismes habilités à prendre les références.
- Le travail en silo, parfois lié à l'implantation de services par projet, ne favorise pas toujours le traitement des nombreux besoins de ce type de personnes victimes dans un contexte global. Aucun organisme, même spécialisé, ne peut répondre complètement aux besoins de ces personnes.

Ainsi, depuis 2013, le CAVAC de Montréal a revu les méthodes de travail et les moyens utilisés pour rejoindre ces jeunes femmes victimes. Le CAVAC a réalisé que les façons de faire habituelles ne permettaient pas toujours de rejoindre ou de créer le lien avec les victimes d'exploitation sexuelle et que cela nécessitait une intensité d'intervention et une disponibilité rapide des intervenantes, lors de la demande d'aide.

Bien que les intervenantes s'efforcent d'adapter les services du CAVAC à la situation de cette population qui représente une clientèle difficile à rejoindre et avec laquelle maintenir un lien de confiance étroit tout au long du processus d'aide, cela demeure un réel défi. C'est ce constat organisationnel qui a poussé le CAVAC de Montréal à chercher d'autres façons de faire et à expérimenter différents modes de fonctionnement, Ceci afin d'adapter la prestation de services à la réalité et aux défis rencontrés pour intervenir auprès de ces jeunes femmes et ces jeunes filles vulnérables. La poursuite du travail de partenariat avec les policiers représente donc une avenue à privilégier.

3.1.10 INTERVENTION EN CONTEXTE JUDICIAIRE

En plus d'offrir une intervention psychosociale et post-traumatique, l'une des spécificités du travail et de l'expertise des intervenantes du Réseau des CAVAC est la connaissance pointue du processus judiciaire et l'arrimage dans les rôles complémentaires avec les policiers et les procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Que cela soit dans un contexte d'exploitation sexuelle ou d'autres crimes, le rôle du CAVAC dans cette collaboration intersectorielle est essentiellement de faciliter l'expérience pénale des personnes victimes. À cet égard, les résultats de la recherche de Jobin (2001)^{xxix} mettent en lumière que les prostituées sont plus à l'aise avec les intervenants sociaux qu'avec les policiers parce qu'ils sont perçus comme neutres et moins menaçants. Il s'agit donc de s'assurer qu'elles soient informées des procédures à venir, qu'elles connaissent le fonctionnement

et le rôle de tous les acteurs et qu'elles puissent recevoir une préparation adéquate, de manière à être mieux préparée lors de leur passage dans le processus judiciaire comme témoin.

Dès le départ, et ce, même avant la plainte, comme c'est une démarche qui aura nécessairement un impact sur leur rétablissement ainsi que sur leur réorganisation totale, les victimes sont d'abord amenées à réfléchir aux motivations qui les poussent à porter plainte ainsi qu'aux tenants et aboutissants qui y sont liés. Ainsi, en plus d'offrir un soutien émotionnel à la victime tout au long des procédures pénales, les intervenantes ont le mandat de s'assurer en amont que les personnes victimes puissent prendre une décision éclairée quant à une éventuelle implication judiciaire.

Dans un contexte d'exploitation sexuelle, les intervenantes procèdent à l'identification des motivations et des résistances liées au dépôt de la plainte.

A) MOTIVATIONS À PORTER PLAINTE

Inspirées des **motivations** (Damphousse, 2012)^{xxx} que l'on retrouve chez une majorité des victimes d'exploitation sexuelle qui choisissent de porter plainte contre leur proxénète, les intervenantes ont observé au cours des dernières années, les éléments suivants dans la volonté des femmes victimes d'aller de l'avant :

- Être protégée
- Éviter une éventuelle escalade de violence
- Se libérer de l'emprise du proxénète et de mettre un terme définitif à la relation
- Retrouver une vie normale et être libre de ses propres choix
- Que les autorités sachent ce que le proxénète a fait et qu'il subisse les conséquences judiciaires de ses actes
- Prévenir la victimisation d'autres jeunes femmes

B) RÉTICENCES À PORTER PLAINTÉ

Quant aux **réticences** à porter plainte (et à la maintenir), elles doivent également être investiguées afin de mieux comprendre l'état psychologique de la personne victime vis-à-vis la démarche judiciaire et possiblement diminuer certaines appréhensions. Depuis 2016, Les principales résistances (Dampousse, 2012)^{xxx} constatées dans le cadre du projet : *Femmes victimes d'exploitation sexuelle : création d'une équipe intersectorielle*, qui ont amené les personnes victimes à hésiter à porter ou à maintenir une plainte sont :

- La crainte de représailles
- Les sentiments amoureux qu'elles ressentent envers le proxénète
- La peur que leurs activités de prostitution soient dévoilées à leurs proches et leur famille
- La peur d'être perçues comme des « *snitches* (mouchardes) »
- L'impression qu'elles ne seront pas crues
- L'impression que ce qui leur est arrivé est en partie de leur faute
- Le sentiment que ça ne changera rien
- Le manque de confiance envers les autorités
- La crainte de perdre leurs repères et leur stabilité
- La peur de causer des problèmes à leur famille

Durant les procédures pénales, les victimes d'exploitation sexuelle vivent un important sentiment d'ambivalence par rapport à la démarche dans laquelle elles sont investies. Pour qu'une poursuite judiciaire soit source d'*empowerment* pour la victime, Hart (1993)^{xxxii} insiste sur le fait que cette dernière soit préparée par les intervenants judiciaires à affronter une telle démarche et sentir qu'elle a un rôle vital et respecté au sein du processus. Un accompagnement étroit est généralement nécessaire afin d'éviter que leur collaboration ne devienne une source de victimisation secondaire. Dans cette optique, il est essentiel que les différents acteurs du système pénal soient informés des particularités qui expliquent les tergiversations des victimes pendant le processus judiciaire, et ce,

afin que ces derniers ne participent pas à l'aggravation de leur blessure psychologique.

3.1.11 ÉLABORATION D'UNE GRILLE D'ÉVALUATION EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE

La situation particulière et les besoins spécifiques de ce type de personnes victimes nous ont amené à élaborer une grille d'évaluation en matière d'exploitation sexuelle.

Que la victime choisisse de porter plainte ou non, sa situation doit être évaluée dans son ensemble afin d'offrir un soutien adapté à sa réalité et ainsi favoriser à ce qu'elle s'investisse dans une démarche d'aide à long terme. Le travail avec les policiers nous permet de rejoindre et d'offrir un soutien aux jeunes femmes qui ne veulent pas porter plainte mais qui ont rencontré ou vu les policiers. Ce soutien, sans égard au processus judiciaire, peut faire une différence majeure dans la vie de ces jeunes filles et ces jeunes femmes.

L'exploitation sexuelle est une problématique complexe ayant des spécificités propres, c'est pourquoi il importe de tenir compte de différents éléments lors de l'évaluation de la situation de la personne victime. Ainsi cette grille d'évaluation spécifique a été créée afin de :

- Faciliter le travail des intervenants moins familiers avec la problématique en les guidant sur les thèmes essentiels à investiguer pour appréhender la situation et bien comprendre la situation.
- Comprendre l'état psychologique et la situation de la victime afin d'intervenir adéquatement.
- Mettre en place des interventions adaptées au profil des victimes et au type de victimisation subie.

3.1.11.1 ÉVALUATION DE LA SITUATION

Investigation des facteurs prétraumatiques

Lors de la cueillette de données factuelles, il faut d'abord tenir compte des facteurs prétraumatiques puisque ce sont des facteurs de risque qui renseignent l'intervenant sur le niveau de détresse que la victime peut ressentir à la suite de son expérience de victimisation. Ces mêmes facteurs peuvent également, dans bien des cas, avoir amené la jeune femme à être perméable à la manipulation du proxénète.

Parmi les **fragilités individuelles, familiales ou sociales** les plus fréquentes chez les victimes d'exploitation sexuelle, nous retrouvons :

- Manque d'estime de soi
- Manque de maturité lié à l'inexpérience
- Antécédents de dépression
- Difficultés familiales
- Contexte de fugue
- Situation financière précaire

Lorsque les facteurs de risque qui ont prédisposé la femme à se faire exploiter monétairement sont identifiés, il est alors possible de l'aider à quitter la situation de précarité dans laquelle elle s'est retrouvée et/ou de mettre en place des facteurs de protection qui favoriseront sa résilience.

Le thème de **la motivation à entrer dans le monde de la prostitution** est également une particularité importante à investiguer pour intervenir adéquatement auprès des victimes d'exploitation sexuelle. La motivation à s'investir dans le milieu prostitutionnel, qu'elle soit personnelle ou induite par le proxénète, permet de mieux comprendre le besoin que la victime cherche à combler. Lorsque le besoin qui a amené la femme à tomber sous le joug du proxénète est ciblé, il est alors possible d'intervenir auprès d'elle, afin de trouver un moyen de le combler plus sainement.

Investigation des facteurs péritraumatiques

Lors de l'évaluation, il est également essentiel d'investiguer les **facteurs péritraumatiques** (qui sont les différents éléments présents durant la période de victimisation) puisqu'ils peuvent contribuer au développement ainsi qu'à la chronicité de l'état de stress-post-traumatique. Une intervention immédiate peut ainsi prévenir une aggravation de l'état psychologique de la victime (Brillon, 2004).^{xxxiii}

Quelques exemples de facteurs péritraumatiques :

- **Nature de la relation avec le proxénète**

- Lorsque la relation est amoureuse, la violence se manifeste avec une plus grande intensité
- Le degré d'intimité avec l'agresseur est un facteur aggravant
- La durée de la victimisation est prolongée
- Les victimes ressentent un important sentiment de trahison qui peut amplifier leurs séquelles

- **Contrôle**

Il est nécessaire d'identifier quelle forme de contrôle la victime a subi et quelle était l'intensité du contrôle). Les proxénètes ne sont pas tous pareils, ils peuvent utiliser des techniques différentes pour en arriver à contrôler leurs victimes.

- Manipulation
- Différentes formes de violence (physique, verbale, psychologique, sexuelle, économique)
- Isolement
- Confiscation de papiers officiels
- Pression psychologique

- Menaces envers autrui
 - Menaces envers animaux
 - Démonstration de violence sur autrui
 - Menace d'atteinte à la réputation
 - Présence constante
-
- **Le rapport à l'argent**

Au-delà de toutes les stratégies de manipulation et de contrôle qui sont exercées sur la femme, le but ultime du proxénète reste de s'assurer un gain monétaire. Dans une majorité de cas, le proxénète en arrive à gérer la totalité des fruits de la prostitution. La femme devient alors totalement dépendante de lui et se retrouve dans une situation où elle doit quémander son propre argent au proxénète. L'intervenant doit aller vérifier comment s'est installé le contrôle pécuniaire parce qu'après coup, les victimes vont vivre beaucoup de honte à s'être fait manipulées, au point de remettre des sommes exorbitantes d'argent. Il y a également beaucoup d'intervention à faire afin de diminuer leur sentiment de culpabilité et les aider à faire face aux conséquences financières qui découlent de leur victimisation.

Rappelons que toutes ces interventions doivent être teintées d'un respect et d'une compréhension de la réalité de cette personne victime pour éviter toute crainte de victimisation secondaire. Ces personnes victimes sont fortement influencées par la peur du jugement liée à leurs choix parfois très socialement discutables et à la stigmatisation sociale dont elles font réellement l'objet.

Investigation des facteurs post-traumatiques

Toujours à l'étape de l'évaluation, il importe d'identifier les facteurs de maintien puisqu'ils peuvent avoir pour effet de retarder le rétablissement de la personne victime. Il est alors possible de mettre en place des stratégies d'adaptation

positives ou de miser sur certains facteurs de protection afin de diminuer l'effet de ces facteurs de risque.

Certains facteurs de maintien :

- L'implication dans des démarches judiciaires
- Le fait que le proxénète soit en liberté ou pas
- L'isolement
- Le manque de soutien de l'entourage
- Le stress financier
- Devoir continuer les activités de prostitution

Les réactions courantes qui se produisent chez les victimes d'exploitation sexuelles constituent également des éléments qu'il faut investiguer rapidement lors de l'évaluation, afin d'orienter les interventions en conséquence. Les intervenantes du CAVAC de Montréal sont présentes pour accompagner la victime dans son processus d'intégration du traumatisme. Leurs interventions visent essentiellement à diminuer la honte des symptômes, favoriser chez la victime une meilleure compréhension de ses réactions (et de l'état de stress post-traumatique ou état de stress post-traumatique-complexe, si un diagnostic a été posé), travailler les émotions et les cognitions liées au trauma ainsi que de créer une alliance thérapeutique (Brillon, 2004)^{xxxv}. Des moyens concrets pour faire face aux différentes réactions de la personne victime sont ainsi disponibles.

3.1.11.2 LES CONSÉQUENCES LES PLUS FRÉQUENTES DE CE TYPE DE VICTIMISATION

Voici les conséquences les plus fréquentes de l'exploitation sexuelle que nous observons au cours de nos interventions.

- **Conséquences physiques**
 - Grossesse, infections transmises sexuellement (ITS)
 - Blessures physiques et cicatrices liées à de la violence
 - Maux dus à une fréquence élevée de rapports sexuels
 - Fatigue liée au rythme de vie dans le milieu de la prostitution
 - Tatouage d'appartenance au proxénète
 - Comportements autodestructeurs (tentatives de suicide, automutilation, boulimie, etc.)

- **Conséquences psychologiques**
 - Peur, crainte de représailles
 - Flashbacks, pensées répétitives
 - Tristesse
 - Colère
 - Honte
 - Culpabilité
 - Sentiment de perte de valeur
 - Manque de confiance en soi
 - Difficultés au niveau sexuel
 - Difficulté à prendre des décisions et à établir des priorités
 - Troubles du sommeil, cauchemars
 - Diminution de l'attention et de la concentration
 - Sentiment de trahison
 - Confusion
 - Perte de mémoire
 - Démotivation générale
 - Qui-vive, Hypervigilance
 - Méfiance
 - Agressivité
 - Brusques changements d'humeur
 - Troubles du sommeil

- **Conséquences sociales**

- Incompréhension de la part de l'entourage
- Isolement
- Méfiance envers les autres
- Augmentation de la consommation de drogues, alcool, médicament
- Modification de la perception du monde
- Difficultés à trouver/garder un emploi
- Difficultés à tolérer l'autorité
- Accusations au criminel/casier judiciaire

- **Conséquences financières**

- Dettes
- Mauvais crédit
- Pertes de bien matériels
- Perte de revenu
- Soins médicaux non-couverts par la RAMQ

Lorsque l'évaluation de la situation de la personne-victime est complétée, l'intervenant du CAVAC procède à l'identification ainsi qu'à la priorisation des besoins. L'éventail des options qui s'offrent à elle et des services disponibles dans son district lui est alors exposé. Parce que les intervenants visent à ce qu'elle se réapproprie son pouvoir décisionnel, elle est informée et guidée dans ses choix mais la décision concernant l'orientation de la démarche d'aide lui revient.

3.1.12 PRATIQUES QUI ONT DONNÉ DES RÉSULTATS PROBANTS

- ❖ Pratique concertée
- ❖ Proactivité
- ❖ Flexibilité
- ❖ Accessibilité
- ❖ Rapidité
- ❖ Mobilité
- ❖ Créativité

La proximité des intervenantes dédiées en exploitation sexuelle avec les enquêteurs de l'équipe de lutte au proxénétisme a eu pour effet d'augmenter le nombre de références.

(Parent, C., Bruckert, C., 2005) ^{xxxv} relève dans la littérature que les femmes qui font de la prostitution sont une population d'individus qui fait l'objet d'une condamnation sociale et cette stigmatisation aurait des effets notables sur leur recours aux services sociaux. En effet, il y aurait encore très peu de femmes impliquées dans le milieu prostitutionnel qui se tournent vers des services d'aide offerts à la population en général. Les deux raisons avancées par les chercheurs pour expliquer cet état de fait sont soit parce qu'elles sont trop isolées pour connaître les services auxquels elles ont le droit ou parce qu'elles les ignorent sciemment pour éviter de se sentir jugées.

Parce que les intervenantes dédiées en exploitation sexuelle travaillent à même les locaux des enquêteurs de l'équipe de lutte au proxénétisme, elles ont accès à des femmes avec lesquelles elles n'auraient pas eu de contacts autrement, soit parce que ces dernières ne connaissent pas notre organisme ou encore parce qu'elles n'auraient pas pris l'initiative d'elles-mêmes de faire une demande de services dans un organisme d'aide formelle comme le CAVAC.

Les récentes statistiques compilées par les intervenantes dédiées en exploitation sexuelle du CAVAC de Montréal, permettent de constater une augmentation notable des références de la part des enquêteurs de l'équipe de lutte au proxénétisme du SPVM.

Plus précisément, il y a eu 79 références sur une période de neuf mois en 2016, 122 références sur une même période en 2017 et 140 en 2018.

En somme, le fait de travailler physiquement dans les bureaux des enquêteurs permet aux intervenantes d'établir un premier contact avec une plus grande population de ces victimes et leur donne la chance de créer un lien de confiance pour pouvoir, ultimement, leur offrir les services du CAVAC et/ou les orienter vers les organismes à mêmes de répondre à leurs besoins.

- **Adaptation des services avec les policiers et mobilité des intervenantes dédiées auprès des victimes d'exploitation sexuelle**

La collaboration étroite avec les policiers facilite le premier contact avec plusieurs victimes, particulièrement celles qui se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité. L'analyse préliminaire de données axées sur la trajectoire de services des femmes rencontrées tend à démontrer qu'une référence personnalisée par un enquêteur renforce le lien de confiance envers l'intervenante du CAVAC désignée. Le corollaire de ce constat se traduit par une résistance à changer d'intervenant au sein du même organisme. Ainsi, afin de viser une stabilité, d'éviter une multiplication des intervenants et de pallier au manque de ressources à l'interne, les intervenantes dédiées en exploitation sexuelle peuvent offrir la totalité des services du CAVAC de Montréal aux victimes d'exploitation sexuelle.

De plus, parce que c'est une population souvent difficile à rejoindre et que les policiers privilégient des déplacements pour rencontrer les victimes, le CAVAC a choisi d'adopter une approche similaire. En effet, une mobilité est privilégiée

pour faciliter le premier contact ainsi que l'offre de services, et ce, notamment auprès des victimes mineures qui sont placées en Centre jeunesse.

- **Pertinence de la disponibilité (accessibilité et célérité des services) des intervenantes dédiées aux victimes d'exploitation sexuelle**

Parce que la mobilité est un paramètre de leur travail qui leur permet d'avoir accès à un plus grand nombre de victimes et qu'il est impératif qu'elles soient facilement rejointes, les intervenantes dédiées en exploitation sexuelle se sont vues attribuer des téléphones cellulaires dès le début du projet.

La disponibilité téléphonique des intervenantes est dorénavant offerte dans certaines situations où il est évalué que la victime puisse se retrouver dans un état de crise à l'extérieur des heures de bureau ouvrables. L'expérience des dernières années nous permet de constater que plusieurs victimes vont texter l'intervenante avec laquelle elles sont relation d'aide (à l'extérieur des heures du bureau), soit pour poser des questions d'ordre plus technique ou encore parce qu'elles sont aux prises avec des difficultés nécessitant une intervention psychosociale. Il est à noter que les victimes tentent généralement de rejoindre leur intervenante les soirs de semaine (entre 18 h et 22 h ou les fins de semaine, dans les heures de bureau entre 9h à 17h). Dans une majorité des situations, l'état de crise se résorbe dans l'heure où la victime a rejoint l'intervenante. Il est à noter que les interventions sont quasi-immédiates et que les victimes peuvent généralement bénéficier d'un soutien dans les 24 à 48 heures suivant la demande d'aide.

- **Expérimentation d'accompagnements spéciaux lors d'évènements de masse en soutien du travail des policiers**

Lors de l'événement du *Grand prix de Montréal* le 9 juin 2016, les intervenantes dédiées du CAVAC de Montréal ont fait partie intégrante d'une opération policière axée sur les victimes afin d'offrir un soutien aux femmes désirant recevoir une aide psychosociale. Ce faisant, elles ont expérimenté et documenté

une façon différente de rejoindre les victimes d'exploitation sexuelle. Ce type d'expérimentation sera prochainement discuté par les partenaires du Comité intersectoriel en matière d'exploitation sexuelle afin d'en analyser les retombées et ainsi évaluer la pertinence de répéter l'expérience.

- **Une augmentation accrue de l'intervention auprès des parents des victimes d'exploitation sexuelle**

Plusieurs parents ont bénéficié des services du CAVAC de Montréal depuis le début du projet, en suivi individuel et en groupe d'entraide.

- 26 proches ont reçu une aide individuelle au cours de 2019
- 5 parents participent depuis l'automne 2019 au groupe de soutien pour les proches de victimes d'exploitation sexuelle

Les intervenantes dédiées en exploitation sexuelle ont observé qu'il existe présentement un vide au Québec en ce qui a trait aux services d'aide offerts aux parents des victimes d'exploitation sexuelle. En conséquence, beaucoup d'heures d'intervention sont allouées au soutien des proches des victimes. Il est à noter qu'en plus de se sentir impuissants face à la situation de victimisation de leur enfant et de ressentir le besoin de ventiler leur détresse, les parents démontrent également un besoin de mieux comprendre la problématique afin d'être mieux outillés pour y faire face. Parce que les intervenantes sont souvent confrontées à des questions très pointues de la part des parents, elles doivent être en mesure de démontrer leur expertise et de vulgariser leurs connaissances en matière d'exploitation sexuelle.

CONCLUSION

L'expérience du CAVAC de Montréal, par le biais de ses deux ressources dédiées auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle, a permis à la fois de rejoindre un nombre beaucoup plus important de ce type de population et de développer une plus grande expertise en la matière.

Par ailleurs, cela a également mis en lumière que cette avenue fort prometteuse a démontré que de rendre l'intervention adaptée avec des personnes disponibles qui peuvent y mettre l'intensité d'intervention nécessaire pour faire une différence dans la vie de ces jeunes femmes et ces jeunes filles est à poursuivre. Le CAVAC de Montréal est très fier des changements positifs apportés au cours des dernières années au sein des diverses instances officielles avec, notamment, un partenariat bien implanté avec des équipes formées et intégrées qui connaissent bien la problématique et qui agissent sans jugement et en toute complémentarité. C'est ce partenariat efficace qui fait toute la différence dans la vie de ces personnes qui le méritent.

LE RÉSEAU DES CAVAC

Marie-Christine Michaud, porte-parole et coordonnatrice du Réseau des CAVAC poursuit avec un portrait des CAVAC d'autres régions du Québec qui offrent des services ou des initiatives spécifiques pour intervenir auprès des personnes victimes d'exploitations sexuelle, des témoins et de leurs proches.

Rappelons d'entrée de jeu que les 17 CAVAC qui composent notre Réseau œuvrent depuis plus de 30 ans auprès de personnes victimes d'actes criminels. Il devenait évident que les CAVAC étaient des ressources formées et bien positionnées de par, notamment, leur expertise en intervention post-traumatique de même que par leur connaissance pointue du système judiciaire et ce, afin de répondre aux besoins des personnes victimes d'exploitation sexuelle.

L'intervention des CAVAC répond de manière générale aux besoins des personnes victimes d'exploitation sexuelle. Par ailleurs, la volonté de former et de s'assurer du transfert des apprentissages, présente au sein du Réseau des CAVAC, fait en sorte que les outils développés par des CAVAC peuvent être accessibles à l'ensemble des CAVAC de notre Réseau.

Par ailleurs chaque CAVAC a une intervenante dédiée aux personnes victimes en violence sexuelle dont le titre est agent de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS)^{xxxvi}.

Voici ici des initiatives de certains CAVAC auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle. Notons que le CAVAC de Laval a développé une intervention et une expertise spécifiques à cet égard.

3.2 CAVAC DE LA CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour le CAVAC de la région Chaudière-Appalaches et de la Capitale Nationale, il n'y a pas, actuellement, de services ou de collaboration avec d'autres partenaires pour de l'intervention spécifique auprès de ce type de clientèle. Cependant, les personnes victimes mineures et adultes d'exploitation sexuelle sont en mesure de recevoir l'ensemble des services offerts par le CAVAC de cette région du Québec, notamment ceux en intervention post-traumatique, afin de répondre à leurs besoins. Elles peuvent aussi avoir accès à l'ALIVS qui offre des services spécialisés aux personnes victimes d'agression à caractère sexuel.

Par ailleurs, le CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches est en lien avec le comité de Projet intervention prostitution Québec (PIPQ^x)^{xxvii}, notamment lors de participations occasionnelles des réunions de cet organisme en plus de siéger sur leur comité Processus judiciaire qui vise à trouver des moyens, développer des outils, pour faciliter, chez les victimes, la dénonciation, le témoignage et tout ce qui s'ensuit.

3.3 CAVAC DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Au Centre-du-Québec, il n'y a pas, actuellement d'intervention spécifique auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle. Cependant, l'ALIVS du CAVAC participe à un projet de recherche régional sur cette problématique qui se penche sur la prévention et l'intervention de l'exploitation sexuelle des jeunes de 12 à 25 ans.^{xxxviii}

Ce projet spécifique à ce type de population est porté par un ensemble de partenaires qui forment le *Comité de réflexion* (dont le CAVAC Centre-du-Québec, des CALACS de la région, le CIUSS MCQ et le PIPQ). L'objectif général est d'outiller les intervenants du Centre-du-Québec afin qu'ils soient en mesure d'agir sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des jeunes de 12 à 25 ans.

Ce projet se décline avec, en premier lieu, la réalisation d'un portrait de l'exploitation sexuelle des 12-25 ans du Centre-du-Québec afin d'assurer le portrait réel du territoire et devenir ainsi une référence fiable. En second lieu, favoriser la concertation des partenaires du milieu afin d'être en mesure de mieux prévenir l'exploitation sexuelle chez les jeunes et ainsi, accroître la capacité d'intervention des ressources du Centre-du-Québec.

3.4 CAVAC DE LAVAL

L'ALIVS a un double mandat d'intervention et de liaison. Elle a fait le pont avec les établissements d'enseignement supérieur sur le territoire de Laval et intervient en agression sexuelle. Cette dernière fait partie de l'équipe « d'expertes » du CAVAC de Laval étant donné que ces intervenantes ont été chercher une formation particulière en exploitation sexuelle et ont développé une expertise. Ce sont donc ces personnes qui interviennent avec des victimes de ce type de crime et ce, qu'elles soient adolescentes ou adultes. L'ALIVS joue le rôle de liaison avec les autres organisations, ce qui veut dire qu'elle reçoit les références.

En somme, au CAVAC de Laval, outre l'ALVIS, on y retrouve :

- Une équipe d'intervention spécialisée en exploitation sexuelle
- Un groupe pour les parents de victimes d'exploitation sexuelle
- La collaboration au programme *Les Survivantes* : présence aux rencontres et soutien aux victimes adultes et jeunes
- Participation à la formation des organismes et des institutions via le programme prévention jeunesse (PPJ) de la région

- Participation à toutes les activités du Programme de prévention jeunesse ^{xxxix} où le CAVAC de Laval est à la fois responsable du volet finances et est co-coordonnateur dudit programme
- Organisation tripartite avec les CAVAC de la Montérégie et de Montréal d'un groupe d'intervention et de soutien pour les proches de jeunes victimes mineures et adultes d'exploitation sexuelle.

3.5 CAVAC DE LA MONTÉRÉGIE

Outre ses interventions auprès des victimes de violences sexuelles, L'ALIVS du CAVAC de la Montérégie fait partie du Comité aviseur du Programme Prévention Jeunesse Longueuil, composé de différents organismes qui interviennent auprès des victimes d'agressions à caractère sexuel et notamment, d'exploitation sexuelle.

Longueuil bénéficie d'un projet de concertation regroupant plusieurs partenaires communautaires, institutionnels, scolaires et municipaux concernés par la problématique de l'exploitation sexuelle. Le programme Prévention jeunesse Longueuil, financé par le Ministère de la sécurité publique vise à créer des liens entre les organisations afin d'avoir une vision d'ensemble de la problématique de l'exploitation sexuelle et d'y réagir de façon concertée. Il permet également de soutenir des initiatives concrètes en prévention pour que des organismes se concentrent pour contrer les problématiques en exploitation sexuelle

Par ailleurs, Le CISSS-ME (Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est) et le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), tous deux partenaires de Prévention Jeunesse, ont également des projets spécialisés et intégrés pour soutenir les victimes d'exploitation sexuelle et en ce sens, orientent ce type de personnes victimes vers le CAVAC de la Montérégie^{xl}.

Organisation tripartite avec les CAVAC de Laval et de Montréal d'un groupe d'intervention et de soutien pour les proches de jeunes victimes mineures et adultes d'exploitation sexuelle.

3.6 CAVAC DE L'OUTAOUAIS

En Outaouais, il n'y a pas de projet spécifique tel que *Mobilis* ou *les Survivantes*. Cependant, une collaboration s'est développée au fil des années avec l'équipe É.I.L.P. (Équipe intégrée de lutte au proxénétisme) du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG). Au cours des dernières années, cette équipe a référé au CAVAC de l'Outaouais une dizaine de personnes victimes d'exploitation sexuelle, de même que leurs proches. À l'hiver 2019, des intervenantes du CAVAC se sont jointes aux enquêteurs de l'É.I.L.P. lors d'une formation offerte par le SPVM, ce qui a amené une compréhension commune de la présence de ce phénomène dans notre région. Par ailleurs, le CAVAC de l'Outaouais s'est aussi joint à la *Structure de réponses dans les enquêtes d'agressions sexuelles et proxénétisme* de la Sûreté du Québec.

À l'hiver 2020, le CAVAC de l'Outaouais se greffera, ainsi que d'autres collaborateurs, à une formation offerte aux intervenants de la DPJ qui sera consacrée exclusivement à l'exploitation sexuelle chez les mineurs. Cette activité s'inscrit dans une volonté régionale de renforcer la concertation entre tous les partenaires concernés par cette problématique.

3.7 CAVAC DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Divers intervenants des milieux communautaires dont le CAVAC, les CALACS et les policiers communautaires de la région, ont suivi une formation en lien avec l'exploitation sexuelle chez les mineurs afin de "devenir formateurs" et pouvoir ainsi retransmettre les connaissances à la communauté de pratique


Cette formation « Prévention et intervention en exploitation sexuelle et prostitution juvénile » a pour objectifs :

- D'outiller les intervenants à mieux reconnaître les réalités et les enjeux reliés au monde de la prostitution juvénile
- De développer des habiletés spécifiques au niveau de l'intervention en cette matière;
- De choisir des moyens d'intervention en exploitation sexuelle/prostitution juvénile sexuelle appropriés;

Le fait que plusieurs intervenants soient formateurs pourra éventuellement permettre de transmettre les connaissances liées à ce sujet sur l'ensemble du territoire, selon la demande. Il est possible de penser que le fait que les intervenants soient davantage formés pourra permettre de favoriser le dépistage, de mettre en place des interventions appropriées et/ou d'effectuer un référencement approprié au besoin des jeunes.

4. PISTES DE RÉFLEXION ET BESOINS OBSERVÉS

En conclusion, le Réseau des CAVAC souhaite émettre quelques propositions ou pistes de réflexions qui renforceraient les actions des CAVAC visant à soutenir efficacement les victimes d'exploitation sexuelle. Selon nous, il s'avère pertinent, que les décideurs explorent les éléments suivants comme pistes de solution possibles.

-  Appuyer des projets permettant de diffuser l'expertise acquise au fil des années au sein du Réseau des CAVAC afin de partager les connaissances et ainsi, favoriser le développement des meilleures pratiques auprès des victimes d'exploitation sexuelle;

- ▼ Concevoir et offrir des formations intersectorielles auprès des différents acteurs appelés à interagir auprès des victimes d'exploitation sexuelle (policiers, avocats, juges, intervenants sociaux);
- ▼ Offrir un encadrement soutenu aux personnes victimes d'exploitation sexuelle mineures et assurer une offre de services adaptés à celles âgées de 18 ans et plus;
- ▼ Soutenir les mécanismes de concertation provinciaux tels que la Coalition provinciale contre la traite et les mécanismes régionaux afin de favoriser le travail de partenariat entre les organismes qui travaillent en première ligne auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle;
- ▼ Œuvrer à ce que les infractions relatives à l'exploitation sexuelle deviennent des crimes prévus à l'annexe de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (LIVAC).^{xlii}
- ▼ Prévoir des interventions concertées qui touchent les différentes phases du processus de rétablissement (protection, rétablissement et réinsertion sociale) chez les personnes victimes d'exploitation sexuelle et s'assurer de ressources suffisantes pour que l'intensité d'intervention soit accessible ;
- ▼ Développer un modèle de ressources dédiées installées directement dans les locaux des services de police qui ont à intervenir dans des situations où des personnes sont victimes d'exploitation sexuelle;

- ✓ Favoriser la mise en place de mesures pour faciliter leur témoignage à la cour et assurer un soutien et un accompagnement dans la préparation à rendre témoignage pour les personnes victimes d'exploitation sexuelle et ce, partout au Québec ;

- ✓ Développer dans le cadre d'un projet-pilote un programme de préparation à rendre témoignage et de développement des compétences, inspiré du *Programme à l'intention des témoins mineurs* du réseau du Réseau des CAVAC, visant à améliorer les capacités des personnes victimes d'exploitation sexuelle à témoigner devant un tribunal et à développer chez ces dernières leur compétence à livrer un témoignage efficace, et ce, en vue de faciliter leur passage au sein du processus judiciaire et favoriser ainsi leur rétablissement.

- ✓ Assurer des services de soutien aux parents de ces jeunes et favoriser le développement d'intervention de groupe accessible;

- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques d'intervention basée sur des expériences efficaces ou prometteuses.

5. RÉFÉRENCES

^{iv} Les points de service du Réseau des CAVAC sont situés dans toutes les régions du Québec. On les retrouve dans les palais de justice, dans des bureaux de police et d'enquêteur et à la Cour itinérante. Chaque CAVAC a également un bureau principal (siège social) dans sa région.

^v Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-13.2>

^{vi} BAVAC, <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=mo&sqcid=121>

^{vii} FAVAC, Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/favac/>

^{viii} Il existe plusieurs protocoles de références au sein du Réseau des CAVAC, donc entre les CAVAC et des corps policiers de leur région. Plus précisément, il s'agit d'ententes signées en référence policière avec :

-
- 40 corps de police allochtones au Québec soit, 13 ententes avec les corps de police de la Sûreté du Québec et 27 ententes avec les corps de police municipaux.
 - 7 corps de police autochtones soit, le Service de police de Pikogan, le Service de police Kebaowek, le Service de police de Lac-Simon, le Service de police de Timiskaming (First Nation Police Force of Timiskaming), la Sécurité publique Uashat mak Mani-Utenam, le Service de police de Kahnawake (Peacekeepers of Kahnawake), le CPRK (Kativik Regional Police Force - Corps de police régional Kativik) pour les crimes "violents" seulement en violences conjugale et sexuelle, meurtre, tentative de meurtre) et la Sécurité publique de Pessamit (à venir).

Depuis le mois de mai 2019, le CAVAC de l'Abitibi-Témiscamingue a signé un nouveau protocole d'entente innovateur qui se démarque de la référence policière actuelle au sein du Réseau des CAVAC dans les interventions auprès des populations autochtones. En effet, même si la référence policière actuelle peut être immédiate, cela n'est pas systématique puisqu'elle s'effectue, en général, après la production du rapport d'événement par le policier. Or, ce nouveau protocole d'entente de référence immédiate à Pikogan (intervention pouvant même être sur les lieux de l'événement) comprend à la fois les services du CAVAC de l'Abitibi-Témiscamingue, le service Apenimowin et le service de police de Pikogan. Ainsi, quand le policier se déplace, il va pouvoir faire sa référence plus rapidement et ce, pour tous les actes criminels, notamment les cas de violence conjugale et les agressions à caractère sexuel.

En termes de statistiques, il y aurait eu près de 30 000 personnes qui auraient obtenues des services en référence policière par les CAVAC en 2016-2017. Des démarches se poursuivent afin que la couverture de la référence policière soit généralisée au territoire québécois à la fois pour les populations autochtones et allochtones.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-841.pdf, pp.13-14

^{ix} Programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC (^{ix, x, xi})

^x **INFOVAC PLUS** est un des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC qui entre en scène à la suite d'une autorisation de poursuites au tribunal par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). L'agent Infovac du CAVAC envoie divers documents par la poste à la personne victime et l'appelle afin de vérifier ses besoins d'information et/ou de soutien et pour lui proposer le service de suivi judiciaire dans lequel est prévu un contact téléphonique de la part de l'agent Infovac ou d'un intervenant à chacune des étapes judiciaires. Cet appel permet d'informer la personne victime de la prochaine date d'audience ou du dénouement du dossier ainsi que de répondre aux questions de la victime et de vérifier l'évolution de ses besoins.

^{xi} **CAVAC-INFO** est un des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC. À la suite d'une intervention policière, si l'accusé est détenu lors de sa comparution ou lors de l'enquête sur remise en liberté, un intervenant contacte les personnes victimes de délits contre la personne afin de les informer des développements du dossier et leur faire part, le cas échéant, des conditions de libération auxquelles l'accusé devra se soumettre et de leurs recours en cas de bris.

^{xii} **Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)** : est un des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC. Découlant d'une entente entre le Réseau des CAVAC et la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), le PRIDO vise à informer les victimes de toute décision entraînant un changement de situation d'une personne détenue dans un établissement carcéral provincial. Ainsi, lorsqu'une

demande parvient à un CAVAC de la CQLC, un intervenant communique par téléphone avec la ou les personnes victimes concernées; afin de leur transmettre des informations relatives aux déplacements, à la libération, aux conditions de remise en liberté ou autres de la personne contrevenante responsable de leur victimisation. Les intervenants ont également l'opportunité d'offrir du soutien aux personnes rejointes.

^{xiii} Agent de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS)
<https://lactualite.com/actualites/les-centres-daide-aux-victimes-dactes-criminels-celebrent-leurs-30-ans/>

^{xiv} **Programme enfant-témoin du Réseau des CAVAC.** Il s'agit d'une intervention spécifique auprès des enfants devant témoigner en Chambre criminelle et pénale qui, au départ, était une initiative du CAVAC de l'Outaouais. Depuis l'automne 2019, tous les intervenants du Réseau des CAVAC sont formés pour intervenir auprès des témoins mineurs dans ce cadre. Soucieux de prévenir les expériences négatives vécues par les enfants témoins, le Réseau des CAVAC est constamment à la recherche de solutions pour leur offrir une intervention adaptée et efficace et ce, afin de mieux les soutenir dans leur rôle comme témoin, tout en aidant le tribunal à entendre ce que ces enfants ont à dire.

<https://youtu.be/oqvxGXJTskY>

https://cavac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/07/cavac_depliant_programme-enfant-tmoin.pdf

^{xv} **Programme Proches du Réseau des CAVAC** a été mis en place en août 2018 par Stéphanie Vallée, alors ministre de la Justice du Québec. Le Réseau des CAVAC coordonne ce programme qui vise le remboursement de certains frais aux proches de personnes victimes décédées à la suite d'un acte criminel afin de leur permettre d'assister aux procédures judiciaires. Ce programme est financé grâce aux sommes versées par les contrevenants aux CAVAC.

<https://programmeproches.ca/a-propos-du-programme/>

^{xvi} Certains CAVAC offrent des services en langues autochtones, notamment ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ceux des CAVAC du Nord du Québec dédiés aux peuples Cri et Inuit.

^{xvii} Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/quebec-met-en-place-un-nouveau-comite-dexamen-en-matiere-de-violence-conjugale-660502743.html>

^{xviii} Comités de révision d'examen des plaintes des agressions sexuelles dans différentes régions du Québec, notamment : Montréal, Québec et Gatineau.

^{xix} Groupes d'entraide et d'intervention pour parents de personnes victimes d'exploitation sexuelle (CAVAC de Laval, Montérégie et Laval)

<https://www.facebook.com/reseaucavac/posts/515944352267066>

^{xx} Ligne canadienne d'urgence contre la traite des personnes, répertoire national, <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr/referral-directory/>

^{xxi} *Projet Scorpion*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Op%C3%A9ration_Scorpion

^{xxii} Les Survivantes, SPVM, <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-projets/Les-Survivantes>

^{xxiii} https://www.canadianwomen.org/wp-content/uploads/2017/09/CWF-TraffickingReport-Auto-1_0.pdf

^{xxiv} Coalition québécoise contre la traite des personnes,

<http://www.cathii.org/node/83>

^{xxv} Parent, C., Bruckert, C. (2005) *Répondre aux besoins des travailleuses du sexe de rue : un objectif qui passe par la décriminalisation de leurs activités de travail*. Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 11, n° 1, 2005, p. 112-145

^{xxvi} Projets autochtones du Québec, <http://www.paqc.org/fr/accueil/>

^{xxvii} Congrès 2019 de la Société de criminologie du Québec, <http://www.societecrimino.qc.ca/congres/congres-2019.php>

^{xxviii} État ou Trouble de stress post-traumatique-complexe (TSPT-C), <https://www.ccpeweb.ca/nouveautes-litterature-trouble-de-stress-post-traumatique/>

^{xxix} Jobin, M.J. (2001). « *Prostitution : de la théorie de l'étiquetage à la pratique du vécu. La perception de cinq femmes qui font de la prostitution* ». Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 7, n° 1, p. 206-228

^{xxx} Damphousse, K. (2012). *Jeunes femmes portant plainte ou témoignant contre leur proxénète : leur expérience au sein du processus pénal québécois*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal. Montréal.

^{xxxi} Damphousse, K. (2012). *Jeunes femmes portant plainte ou témoignant contre leur proxénète : leur expérience au sein du processus pénal québécois*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal. Montréal.

^{xxxii} Hart, B. (1993) *Battered women and the justice system*. American Behavioral Scientists, 36 (5), pp. 624-638

^{xxxiii} Brillon, Pascale (2004) *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique*. Guide à l'intention des thérapeutes. Montréal. Éditions Quebecor

^{xxxiv} Brillon, Pascale (2004) *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique*. Guide à l'intention des thérapeutes. Montréal. Éditions Quebecor

^{xxxv} Parent, C., Bruckert, C. (2005) *Répondre aux besoins des travailleuses du sexe de rue : un objectif qui passe par la décriminalisation de leurs activités de travail*. Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 11, n° 1, 2005, p. 112-145

^{xxxvi} Agent de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS) <https://lactualite.com/actualites/les-centres-daide-aux-victimes-dactes-criminels-celebrent-leurs-30-ans/>

^{xxxvii} Projet intervention prostitution Québec, <http://pipq.org/>

^{xxxviii} Comité de réflexion sur la prévention et l'intervention de l'exploitation sexuelle des jeunes de 12 à 25 ans du Centre-du-Québec <http://www.lapiaule.ca/nosactions/projet-ppi/>

^{xxxix} Programme Prévention Jeunesse de Laval, <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiques/annexes/annexe-b-programme-prevention-jeunesse.html>

^{xi} Plus spécifiquement, Le CISSS-ME porte le projet Mobilis de la DPJ qui soutient les intervenants de l'institution et du territoire dans le suivi et l'accompagnement des jeunes victimes mineures. Le SPAL poursuit le filet de sécurité en intervenant, de façon intégrée auprès des victimes d'exploitation sexuelle majeures et dans le passage vers la majorité. Ce projet, Équipe intégrée d'intervention et de soutien aux jeunes à risque ou victimes d'exploitation sexuelle (16-25 ans), est constitué d'une ressource professionnelle et d'une policière, afin de développer et de mettre en œuvre des stratégies de recrutement, d'assurer une relance systématique et récurrente et d'organiser des rencontres régulières de suivi auprès de la clientèle ciblée.

^{xli} Projet Mobilis de la DPJ, <https://www.securitepublique.qc.ca/cnt/cntrng-crm/plcng/cnmcs-plcng/ndx/dtIs-fr.aspx?n=4&wbdisable=true>

^{xlii} LIVAC, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-6>



**www.cavac.qc.ca
1-866-LE-CAVAC**

MCM / 6 novembre 2019 / révisions 17 décembre 2020 - 8 janvier 2021